



Probleme de droits de garde et de paiement

Par **Manu55**, le **29/03/2012** à **22:38**

Bonjour,

voila une nouvelle question, mon ex mari me reproche a moi et mon conjoint, le faite que mon fils l appelle " papa", de plus il doit le prendre vendredi matin mais pour des raisons professionnelles il ne peut que le samedi matin et m impose l heure a laquelle je dois lui ammener le petit.

Il refuse a partir de maintenant de payer les frais de nourrice (a preciser que depuis qqes temps, cette derniere est payee de main a la main pour eviter des frais)!!!

Il s absente plusieurs mois a cause de son travail

Quels sont mes droits, c est urgent

Merci a vous de bien vouloir prendre le temps de me lire et de me repondre

Petit rajout, il me fait aussi du chantage pour avoir une garde alternee, car s il l obtient il evitera de payer la pension alimentaire!! et quand je lui demande comment il fera s il doit partir plusieurs mois pour son travail, il me repond bah tu le reprends pendant mon absence et basta

Par **cocotte1003**, le **30/03/2012** à **02:37**

Bonjour, pour l'instant votre ex doit vous ramener l'enfant à l'heure prévue par le jugement sinon vous êtes en droit de déposer plainte pour non présentation d'enfant. Par contre pour l'heure de départ s'il n'est pas précisé que le père renonce à son droit de visite s'il ne le prend pas le vendredi soir, il est en droit de le prendre le samedi. Le droit de visite est un droit et non une obligation qu'à le papa. S'il est précisé qu'il doit payer la nourrice sur le jugement, il peut être saisi s'il ne paye pas. Pour changer la garde de l'enfant, il faut saisir le JAF et si le

papa fait des déplacements de longue durée , il a tres peu de chance d'obtenir une garde alternée, cordialement

Par **Manu55**, le **30/03/2012** à **08:51**

Bonjour,

Sur le jugement c est bien noté vendredi midi (il avait déjà fait un.scandale pour le mettre à midi et non pas 19h ce qui était marqué avant).

Au moment du divorce l avocat n à jamais demandé quoi que se soit au sujet de mon fils